

VIOLÊNCIAS URBANAS CRISE DOS SUBÚRBIOS NA FRANÇA*

VIOLENCIAS URBANAS CRISIS DE LOS SUBURBIOS EN FRANCIA*

URBAN VIOLENCES SUBURB CRISIS IN FRANCE*

Queta-Susana Grandin Perea^a
queta.grandin@sciences.po.org

Jean-Pierre Grandin^b
grandinperea@aol.com

Fecha de recepción: 5 de Enero 2014
Fecha de revisión: 20 de Febrero 2014
Fecha de aceptación: 25 de Febrero 2014

RESUME

La reconstruction de l'après-guerre et le recours à une main d'œuvre issue des anciennes colonies françaises ont favorisé le développement des banlieues et la création de nouvelles cités à la périphérie des villes.

Si les 30 Glorieuses et leur essor économique et social ont permis l'intégration de ces populations immigrées, les chocs pétroliers de la décennie des années 1970 met à jour un dysfonctionnement du modèle d'intégration et d'ascension sociale français.

Victimes d'une politique de la Ville étant en échec depuis 1977, la France n'a pas réussi à relever le défi d'intégrer ses périphéries à un modèle urbain homogène et a accentué la fissure entre les populations immigrées et le reste de la population urbaine.

* Article de réflexion basé sur des recherches en Sciences Sociales.

^a Bachelor de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po), 2011, Master Sciences Politiques (Sciences Po), 2011-2014.

^b Diplômé d'Études Supérieures Commerciales ACI - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 1979. Directeur des études CIGMA Paris, 1982-1989. Professeur: Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris -ISEC Paris.

Les émeutes de 2005, au delà d'une apparente rébellion des jeunes des cités, mettent en évidence un malaise profondément ancré dans les populations issues de l'immigration et le manque de solutions adaptées des politiques de la ville.

Chômage, discrimination, ascenseur social en panne, crise identitaire, non-intégration dans un modèle scolaire français, laïque et républicain sont le lot quotidien d'une frange de la société qui, pourtant, est porteuse de l'avenir de la France.

Le manque de représentativité politique des populations issues de l'immigration, tant de droite comme de gauche, constitue un challenge récurrent pour les Gouvernements quelle que soit leur couleur politique.

Néanmoins depuis 2010, de nouvelles tentatives politiquement plus ambitieuses autour de la ville, de l'école, des transports urbains et des pôles économiques et industriels avec une vision à moyen et long termes semblent plus prometteuses d'espoir.

MOTS CLEFS:

Banlieue, immigration, discrimination, politique de la Ville, éducation, intégration.

RESUMEN

La reconstrucción posguerra y el recurso a una mano de obra proveniente de las antiguas colonias francesas han favorecido el desarrollo de suburbios y la creación de nuevas ciudades en la periferia de las ciudades tradicionales.

Si los "Treinta Gloriosos" y su desarrollo económico permitieron la integración de aquellas poblaciones inmigradas, los choques petroleros de la década de los 70 dieron luz a un disfuncionamiento del modelo de integración y de ascensión social francés.

Víctimas del fracaso de la política de la Ciudad desde 1977, Francia no ha sabido integrar sus zonas periféricas según un modelo urbano homogéneo y ha acentuado la fisura entre las poblaciones inmigradas y el resto de la población urbana.

Los motines de 2005, más allá de la rebelión aparente de unos jóvenes de los suburbios, han

puesto en evidencia el malestar profundo de las poblaciones provenientes de la inmigración y la carencia de soluciones adaptadas propuestas por las sucesivas políticas de la Ciudad.

Desempleo, discriminación, "ascensor" social varado, crisis de identidad, no integración a un modelo escolar francés laico y republicano, constituyen la suerte cotidiana de una franja de la sociedad, la cual sin embargo asegura el porvenir de Francia.

La falta de representatividad política de estas poblaciones provenientes de la inmigración, en ambos bandos políticos, sea de derecha o de izquierda, constituye un reto recurrente para los sucesivos Gobiernos, cualquiera de fuera su color político.

Sin embargo, desde 2010, nuevos intentos con mayor ambición política acerca de la ciudad, de la educación, de los transportes públicos, de los polos económicos e industriales, con una proyección a mediano y largo plazo, parecen traer consigo una nueva esperanza.

PALABRAS CLAVES

Suburbios, inmigración, discriminación, política de la Ciudad, educación, integración.

RESUMO

A reconstrução pós-guerra e o uso de uma força de trabalho proveniente das antigas colônias francesas têm favorecido o desenvolvimento dos subúrbios e a criação de novas cidades na periferia dos centros tradicionais.

Se os «Trinta Gloriosos» e seu desenvolvimento econômico permitiram a integração dessas populações imigrantes, os choques do petróleo da década de 1970 deram luz a uma disfunção do modelo de integração e de ascensão social francês.

Víctimas do fracasso da política da cidade desde 1977, a França não conseguiu integrar suas áreas periféricas segundo um modelo urbano homogêneo, e acentuou a separação entre as populações imigrantes e o resto da população urbana.

Os motins de 2005, além da aparente revolta de jovens dos subúrbios, destacaram o profundo

mal-estar das populações imigrantes e a falta de soluções adaptadas propostas pelas sucessivas políticas da cidade.

Desemprego, discriminação, ascensão social rápida, crise de identidade não se integram a um modelo de escola francês laico e republicano, constituem-se na sorte cotidiana de uma parcela da sociedade, a qual, entretanto, assegura o futuro do país.

A falta de representatividade política dessas populações imigrantes, em ambos os lados políticos, de direita ou de esquerda, representa um desafio recorrente para os sucessivos governos, independentemente de seu partido político.

No entanto, a partir de 2010, novas tentativas com maior ambição política no que tange à cidade, à educação, ao transporte público, aos polos econômicos e industriais, com projeções para médio e longo prazos, parecem trazer nova esperança.

PALAVRAS-CHAVE

Subúrbio, imigração, discriminação, educação, política da cidade.

ABSTRACT

A labor force coming from the old French colonies of Africa helped the reconstruction of the country during the post-war years. This context led to the development of suburbs and estates.

Even if the Thirty Glorious Years were a synonym of economical and social development for migrant populations, the 1970' and the two oil chocks revealed deep dysfunctions in French models of social mobility and integration.

Victim of an underperforming political thinking in dealing with cities since 1977, France has not been able to up the challenge of integrating the suburbs into a homogenous urban model. Moreover, this situation has stressed the gap between migrant populations and the rest of the urban population.

The 2005 riots not only were a rebellion led by teenagers from the estates but also showed the critical unease of migrant populations and the apparent lack of political solutions to integrate them into the French social system.

Those migrant populations daily are victims of unemployment, discrimination, identity loss, no possibilities of fitting in the French secularist and republican school even though they are the key for France future.

Without a political representation in the traditional French political spectrum (right and left political sides), this problem remains a substantial challenge for French Government.

However, since 2010, new political attempts for improving cities, schools, public transportations, economic and industrial activities seem more ambitious in the medium term and long term.

KEY WORDS:

Suburbs, migration, discrimination, political thinking in dealing with cities, education, integration.

INTRODUCTION

Cinquième puissance mondiale, la France de 2013 possède une population essentiellement urbaine. Des villes très anciennes, depuis l'oppidum gaulois jusqu'aux nouvelles formes de l'urbanisation dont les villes nouvelles des années 1970 (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Evry, entre autre), en passant par l'essor urbain de la seconde moitié du XIXe siècle lié au développement industriel (la population française a doublé en 150 ans), la ville demeure un élément majeur du paysage et du mode de vie des français ; mais elle est aussi le lieu où se révèlent tous les maux et dysfonctionnements de notre société.

Les violences urbaines en sont l'illustration récurrente depuis une trentaine d'années (depuis 1979 à Vaulx-en-Velin, dans la banlieue de Lyon). Le phénomène ne touche pas que Paris et sa périphérie, mais aussi la province et se limite aux quartiers populaires des grands ensembles construits dans les années 1970 pour répondre à un besoin urgent de logements sociaux. Cependant, lors des émeutes de 2005, les médias titraient sur le soulèvement des banlieues, généralisant de la sorte, et attribuant à des actes violents et sporadiques en réaction à ce qui était estimé des violences policières locales, une dimension disproportionnée ; certes, en octobre 2005, à la suite de la mort de deux adolescents dans un transformateur EDF

alors qu'ils étaient poursuivis par la police, les manifestations de violence se sont multipliées à l'ensemble périphérique des villes ou encore à l'ensemble d'un département (le 93, en l'occurrence, alors que des violences similaires touchaient d'autres départements). Or les médias, repris dans le monde entier, ont livré une image d'embrasement et de chaos qui n'était pas le reflet de ce qui se passait réellement dans les communes de banlieue. Il s'avère donc nécessaire de s'attacher et de se limiter aux faits afin d'éviter des généralisations hâtives et des conclusions erronées. Il convient essentiellement de dresser une typologie du « fauteur de troubles », d'étudier son *modus operandi* ainsi que la ou les cibles de ses violences. L'approche du côté des victimes peut également orienter toute tentative d'explication de ce phénomène et cerner la cause de la reproduction et du développement de ces violences. Mais en premier lieu, attachons-nous au théâtre des événements et à son évolution dans le temps, jusqu'à son actuelle marginalisation, avant d'en appréhender les causes et d'en évaluer les perspectives au regard des politiques de la Ville menées depuis plus de trente-cinq ans.

METHODOLOGIE

Le présent travail a été réalisé suivant une approche chronologique et en s'appuyant tant sur des travaux de chercheurs que sur des rapports administratifs émanant de la Cour des Comptes et des différents ministères concernés.

LA VILLE ET SA PERIPHERIE AU COURS DU TEMPS

Si M. Aymard¹ définit la ville comme « projection spatiale des rapports sociaux », il y distingue un « faisceau de lignes frontières » qui repousse ce qui lui est étranger. Il est donc naturel que la ville, se développant selon une progression concentrique, ait cherché à se protéger en repoussant « hors les murs » les activités impropres à la vie urbaine ainsi que les populations qui s'y dédient. Paris, au fil de l'Histoire, s'est développée de la sorte, repoussant ses limites vers l'extérieur, créant des faubourgs, des boulevards circulaires puis

des fortifications. C'est en 1841 qu'Adolphe Thiers - alors député - fit adopter sa proposition de loi visant à entourer Paris d'une enceinte fortifiée, prolongée par une bande de terrain de 250m non constructible « non-aedificandi », où s'installèrent des bidonvilles, quelques décennies plus tard, dès la fin du XIXe siècle. Naquit alors la « zone », refuge des miséreux et des parias, les « zonards » en argot parisien, terme désignant, outre les habitants de cette frange misérable, tout un monde d'êtres vivant en marge de la société, de petits délinquants. Il s'agissait bien d'une population que la ville repoussait ou du moins qui ne pouvait y être intégrée du fait de sa position au plus bas degré de l'échelle sociale, perçue comme une souillure selon la définition du paria. N. Lapierre précise : le « paria, individu sans condition, dépourvu de place, de protection et de droits, est bien une figure de la modernité, qui ne révèle pas seulement l'inachèvement de la démocratie, mais aussi ses contradictions et ses limites »² La modernité évoquée, à l'aube du XXe siècle, avait permis un remodelage de la capitale avec ses nouveaux boulevards et avenues et ses immeubles cossus, toujours qualifiés d'haussmanniens ; cette modernité avait vu naître la tour Eiffel et l'exposition universelle de 1900, favorisant le développement de l'image et le rayonnement de la France : c'est la Belle Epoque. Mais ce nouveau siècle était aussi celui de la « zone », ce « grand camp de la misère » selon Georges Duhamel, ou encore « cette espèce de village qui n'arrive jamais à se dégager tout à fait de la boue, coincé dans les ordures... » décrit par Louis-Ferdinand Céline.

Juste avant la première Guerre mondiale arrivent en France des étrangers venant des pays voisins (Belgique, Italie, Allemagne, Suisse ou Espagne) et des campements se constituent près des grandes unités de production industrielle, mines ou sidérurgie. Ce fut par exemple le cas des Espagnols de la plaine Saint-Denis, à la sortie de Paris, au milieu des miasmes industriels. La banlieue parisienne est ainsi émaillée de « micro-bidonvilles » où se regroupent des nationalités différentes (Italiens dans le haut Montreuil, Arméniens à Alfortville...). Cependant, les conditions de logement des nouveaux arrivants, n'étaient à l'époque guère choquantes au regard des conditions de mauvais logement de la masse des Français.

¹ Aymard Maurice, *Espaces in Braudel Fernand, « La Méditerranée. L'espace et l'histoire » Editions Flammarion, Paris, 1985.*

² Lapierre Nicole *Pensons ailleurs, Edition Payot, Paris, 2008*

Le logement est en effet un problème constant à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. L'industrialisation exige le logement de la main d'œuvre ; des cités ouvrières voient le jour, de nouvelles expériences d'habitat sont menées : le familistère de Godin s'inspire du phalanstère de Fourier, regroupant des familles d'ouvriers dans ce que d'aucuns qualifient de « caserne ouvrière » ; il s'agit d'une nouvelle expérience sous un angle coopératif, glorifiant le travail, lui vouant un véritable culte en ce sens que seul le travail permet à l'homme de se perfectionner. Marx considère que cette utopie conduit les ouvriers vers ce qu'il qualifie de « socialisme réactionnaire ou conservateur », tandis qu'Engels estime que le familistère n'est qu'une « expérience socialiste devenue, elle-aussi, un simple foyer de l'exploitation ouvrière ». Le logement ouvrier est également marqué par une forme de paternalisme qui perdurera jusqu'à l'aube de la seconde guerre mondiale.

Tel est le cas du mouvement H.B.M. de 1889 (habitation bon marché) inspiré du courant hygiéniste, basé sur l'initiative privée philanthropique. L'entre-deux-guerres est marqué par la ceinture des HBM de briques rouges qui s'étend sur la zone « non-aedificandi » des anciennes fortifications, chassant de la sorte les bidonvilles en créant « un cadre éducateur d'ordre et de propreté » générateur de paix sociale. Entre 1920 et 1930, ces logements s'ouvrent aux classes moyennes et, dès 1945, les HBM sont remplacées par les HLM, largement financées par l'Etat. L'après-guerre, le baby boom, l'exode rural, exigent une construction massive de logements. Les trente glorieuses nécessitent, du fait de la reconstruction et du développement industriel, une main d'œuvre massive. L'ONI, Office National d'Immigration, permet l'arrivée de nombreux travailleurs étrangers ; cependant, avec le retour de plus d'un million de pieds-noirs en 1962 et la crise économique de 1973, la main-d'œuvre devient excédentaire et, en 1974, l'immigration économique est interdite ; seuls demeurent le regroupement familial et l'immigration politique. Le panorama des banlieues a alors considérablement changé : l'architecture monotone des grands ensembles – qui a d'ailleurs influencé les pays de l'Est- a permis une construction massive au moindre coût. De nouvelles « villes dortoirs » ont vu le jour dont l'éloignement des centres urbains n'a pas été compensé par une infrastructure

routière ou ferroviaire adéquates, surtout en ce qui concerne les liaisons radiales, provoquant de la sorte un isolement peu propice à l'intégration des populations et à la résolution des problèmes d'emploi.

La typologie des habitants des banlieues a évolué avec le temps et selon le type d'habitat. L'individuel pavillonnaire, s'il abrite des familles modestes, va glisser vers des classes moyennes et moyennes-supérieures, tandis que le collectif sous forme de tours et de barres doit répondre à l'ampleur des besoins en matière de logements sociaux. Les formules d'accession bon marché à la propriété ainsi que le développement du locatif HLM font en sorte que le logement se trouve désormais au cœur de l'amélioration de la condition populaire. Sur une même commune se côtoient alors divers types d'habitat et donc de populations, sans pour autant qu'il y ait rapprochement entre ces dernières : la mixité n'est pas de mise et les zones HLM constituent des quartiers à part, montrés du doigt à cause notamment d'une petite délinquance naissante, touchant en particulier la jeunesse. Le peuplement des villes s'en trouve transformé avec l'arrivée massive de nouveaux habitants. Le mouvement HLM cherche à maintenir une image de logeur de qualité pour le peuple et donc les plus pauvres sont mis en attente. Les étrangers, s'ils ne sont a priori pas exclus du logement social (décision de 1959 du Comité permanent du Conseil supérieur des HLM) connaissent en pratique une discrimination certaine.

L'immigration des travailleurs algériens, dès 1946, la misère des Français musulmans d'Algérie, sont autant de facteurs de développement de bidonvilles. Sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, la Sonacotral, société d'économie mixte est fondée en 1956, conjuguant les deux principes d'assistance et de surveillance : c'est le début de l'époque des foyers pour immigrés dont certains refusent la discipline et préfèrent des conditions de logement plus précaires. On peut parler de débuts coloniaux de la politique publique de logement des immigrés. En 1954, la France compte 1,7 million d'étrangers ; en 1975, la population étrangère passe 3,4 millions. En 1966, la région parisienne compte 89 bidonvilles abritant 40 000 personnes dont la quasi-totalité sont des étrangers. Si la loi Debré de 1964 visait à la résorption des bidonvilles, il faut attendre 1970 pour que la loi Vivien élargisse la question du

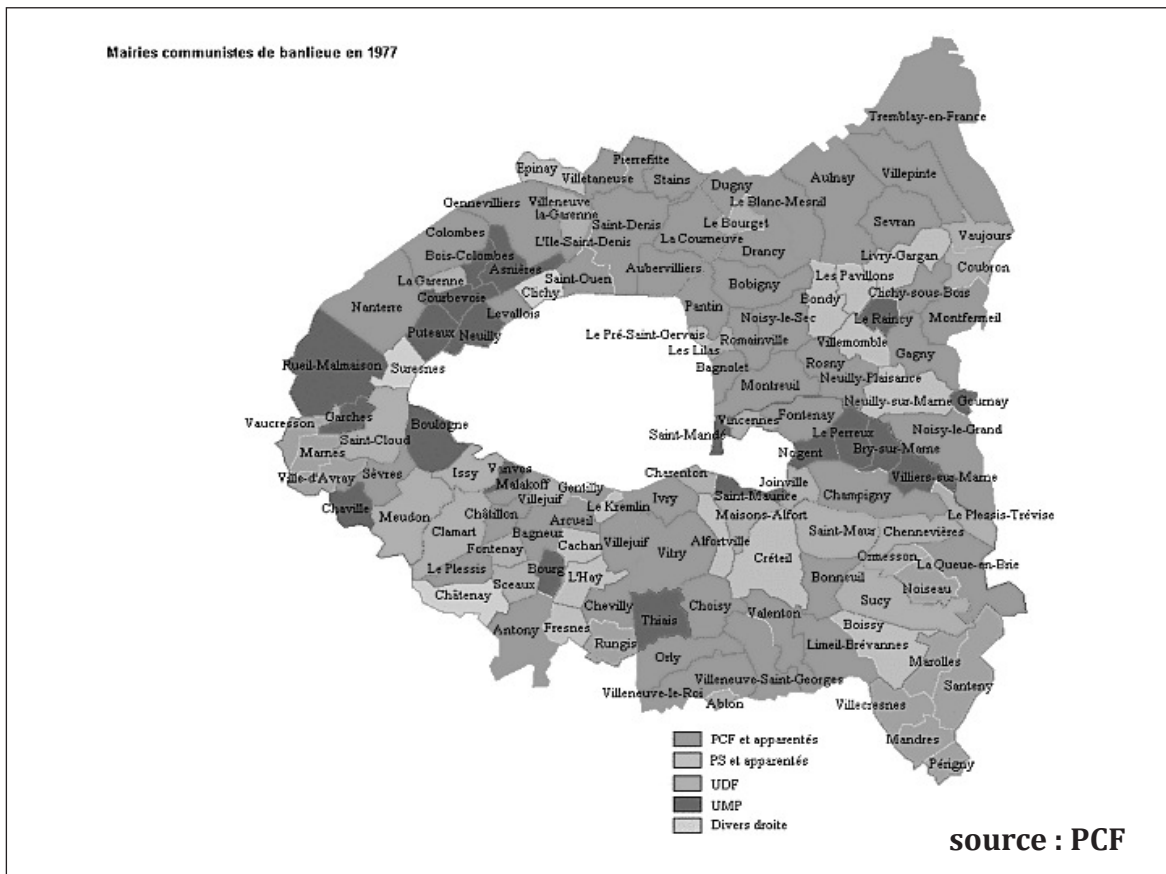
logement immigré à celle du logement insalubre en général et 1973 pour que disparaisse le dernier bidonville de la région parisienne, à Saint-Denis.

Parallèlement au problème du logement, la géographie particulière ainsi que l'activité industrielle de la périphérie puis les espoirs générés par la révolution soviétique, tous ces facteurs ont eu pour conséquence l'émergence d'une « banlieue rouge » selon les mots de Paul Vaillant-Couturier dans l'Humanité du 13 mai 1924. Cette date est celle du transfert des cendres de Jean Jaurès au Panthéon, marqué par la participation violente de communistes venus de banlieue et de quartiers périphériques de la capitale. Se dessine alors un contexte politique particulier où les communistes vont s'imposer pour culminer en 1977, grâce à l'union de la gauche. Aujourd'hui, avec la disparition de l'URSS, le modèle soviétique est obsolète et le PCF s'il connaît le déclin au niveau national, n'en demeure pas moins très présent en banlieue.

« La crainte et le rejet des marges urbaines – faubourgs, zone – datent au moins du début de la révolution industrielle. Cet héritage, alourdi par le traumatisme de la Commune qui s'achève dans le sang aux lisières de Paris, explique pour une part la naissance du mythe de l'encerclement de la capitale par une ceinture de bastions communistes après les consultations électorales de 1924 et 1925.³ La disparition progressive du PCF marque la disparition d'un mythe politique mobilisateur exprimant une réalité sociale qui n'est cependant pas comblée par l'expression médiatisée de la crise sociale des périphéries.

Il est à remarquer que les territoires contrôlés par le PC en 1977, dénommés « banlieue rouge », correspondent en grande partie aux zones de violences urbaines actuelles, nées au cœur des

³ Annie Fourcaut *Un siècle de banlieue parisienne* Edition L'Harmattan, Paris, 1988.



quartiers modestes, dans des cités où l'habitat collectif dégradé accentue une discrimination, un isolement, loin d'être la réponse au problème du logement, à la mixité, à une intégration qui semble utopique (on observe en effet une quasi absence de violences urbaines dans les communes aisées et/ou administrées par des élus du centre ou de droite).

Paradoxalement, l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, marque le déclin du parti communiste et de la présence de ses élus dans les villes de la banlieue. Le succès municipal lié aux espérances du Front Populaire de 1936 avait offert aux communistes un point d'appui exceptionnel, dont ils sauront se servir au cours de leur histoire et qui leur avait permis de développer des politiques sociales ambitieuses (vacances pour les jeunes, logement social...), vitrine de leur projet de société. Cependant, l'inadéquation entre ce projet et une réalité socio-économique évolutive, le fait qu'une partie des idées ait été reprise par d'autres partis politiques, le rejet progressif du modèle soviétique, entre autres facteurs de déclin, ont eu raison d'une implantation communiste et des modèles prônés par ses élus. La population des communes de la « banlieue rouge » ne semble pas avoir bénéficié des dits projets, bien au contraire ; elle se dit aujourd'hui marginalisée, montrée du doigt, « stigmatisée » selon un adjectif utilisé tant par les médias que par les victimes et acteurs des violences urbaines de ce début de siècle.

MARGINALISATION DES BANLIEUES

La combinaison de différents facteurs tels que la pauvreté, le chômage, l'échec scolaire, l'absence d'intégration... a conduit à ce que des quartiers défavorisés se convertissent en zones de désordre social, des cités pour immigrés où règnent diverses formes de délinquance. Les représentants de l'Etat tels les policiers ou les pompiers, mais aussi les médecins, se retrouvent fréquemment dans l'impossibilité d'intervenir, cibles d'agressions collectives. On parle alors de zone de non-droit.

Alain Bauer et Xavier Raufer⁴ fournissent la définition suivante : « par non-droit, nous entendons quartiers ou cités dans lesquels des

⁴ Alain Bauer et Xavier Raufer *Violences et insécurités urbaines*, PUF, Paris, 2001.

groupes organisés ont imposé, par l'intimidation ou la force, un ordre parallèle ou concurrent de l'ordre républicain. Bien avant la police, qui éprouve en effet des difficultés à simplement circuler dans ces quartiers, les premières victimes de cette domination en sont les propres habitants eux-mêmes ». En effet, les habitants de ces quartiers, subissant quotidiennement menaces, incivilités voire violences, par peur de représailles, n'osent pas porter plainte ni témoigner : c'est la loi du silence.

Se dégagent donc deux caractéristiques de ces territoires : agression des forces de l'ordre et la mise en place de règles propres au quartier. Il ne s'agit pas à proprement parler de zones où n'existerait aucun droit, mais plus précisément de secteurs où le droit républicain n'est pas respecté, où on obéit à la loi du plus fort, où règne un ordre ou plutôt un « désordre établi »⁵.

La marginalisation de ces quartiers est le résultat de deux grandes catégories de causes : d'une part des causes économiques et sociales (précarité sociale, urbanisme, intégration ratée, déficience du système éducatif, désindustrialisation...) et, d'autre part, des causes liées à la délinquance, à la criminalité, dues aux trafics de drogues.

Les territoires sont « marqués » ; chaque bande se rattachant à une cité affiche sa volonté de paraître (code vestimentaire, code graphique -tag-...), suscite et développe un sentiment d'appartenance (à une bande en l'occurrence), ce qui permet d'être reconnu et d'imposer sa propre loi. Cela explique en partie les incendies de voitures toutes les nuits des 31 décembre dont les motivations se traduisent en premier lieu par un désir d'attirer l'attention et de montrer sa colère. Cependant, en ce qui concerne ces incendies, une autre motivation apparaît, relevant du domaine esthétique et festif : en 2010, *Le Monde* écrit : « L'expérience de ces dernières années montre que l'incendie est devenu un outil banal de manifestation, de colère mais aussi de joie »⁶. L'écrivain Karim Miské⁷ souligne cette

⁵ Lucienne Bui-Trong et Vincent Trémolet de Villers, *les zones de non-droit dans la République Française, mythe ou réalité*, 2002 Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Université Paris II.

⁶ *Le Monde*, 05/01/2010.

⁷ Rue 89, *Le Nouvel Observateur*, 31/12/2012.

dimension esthétique : « c'est beau comme une voiture qui brûle ! », laissant deviner au lecteur le plaisir que peuvent ressentir les incendiaires. « En premier lieu, brûler un véhicule le 31 décembre s'est banalisé et est devenu, pour certains, une forme d'animation participant à la célébration du Nouvel An et brisant la monotonie d'une soirée qui ressemble trop aux autres », observait en janvier 2011 Alain Bauer en préambule d'un rapport de l'Institut national des hautes études et de la justice (INHESJ)⁸.

Afin d'éviter toute compétition, en 2010 et 2011, Brice Hortefeux puis Claude Guéant (alors successivement ministres de l'Intérieur) avaient décidé de ne révéler aucun chiffre relatif aux incendies de véhicules, invoquant le risque de « surenchère », de « compétition entre villes ». En ce qui concerne le 31 décembre 2012, le ministre Manuel Valls communique à nouveau les chiffres, au nom de la transparence : 1193 véhicules ont été incendiés dans la nuit de la Saint Sylvestre. Toutefois, selon une analyse de la DCSP (Direction Centrale de la Sécurité Publique) datant de 2010, seulement 28% des incendies de véhicules seraient imputables à la manifestation de violences urbaines, ce qui représenterait, pour le 31/12/2012 une estimation chiffrée de 334 voitures (la différence s'expliquant, entre autres, par l'arnaque à l'assurance ou des vengeance personnelles).

Les violences urbaines s'expriment donc par des incendies de poubelles et de voitures au sein même des quartiers ; plus récemment, ce sont des scooters qui sont détruits par le feu (71 entre mai et octobre 2012, dans les secteurs nord de Paris). Outre les incendies volontaires, les vols et agressions se multiplient ainsi que les affrontements entre bandes rivales.

Caves et parkings abritent les trafics (drogues et armes), et parfois des viols collectifs tandis que, parallèlement, certaines cités abritent un radicalisme religieux. Face à l'absence de l'ordre républicain dans ces zones de « non-droit » où règne la loi du plus fort, s'affirme de plus en

plus des lois issues de cultures communautaires affichant parfois un radicalisme certain. Des dérives sont engendrées, dont la gravité peut être extrême : c'est le cas de l'association radicalisme-rédemption à la martyrologie suicidaire et à des actes criminels commis par d'ex-délinquants convertis se croyant investis d'une mission supérieure (Mohammed Merah, mars 2012, délinquant comptant 18 faits de violence et 21 mois de prison, assassine 7 personnes. Jérémie Sidney, converti, faisant partie d'une cellule islamiste radicale : à la suite d'un coup de filet dans les milieux salafistes on compte sept arrestations, un mort, le 6 octobre 2012 ; une cellule islamiste radicale a été démantelée, à la suite de l'attaque d'une épicerie casher de banlieue, à Sarcelles. Il s'agit pour trois d'entre eux de délinquants connus des services de police, notamment pour trafic de stupéfiants ; ce sont des français convertis à l'islam, ayant préparé leur testament, ce qui indique leur passage à l'acte. Deux d'entre eux, dont celui qui a été abattu, viennent de Seine-et-Marne, banlieue de l'est parisien). L. Bui-Trong⁵ met en évidence, même s'il s'agit de cas isolés, des « micros-systèmes mafieux » et souligne l'aspect identitaire d'une « sous-culture des territoires et des ethnicités »).

Tout ceci met en évidence que les événements dans les banlieues se situent dans un contexte de remise en cause globale de la loi, de l'Etat et de ses représentants à l'intérieur de certaines cités, allant de pair avec l'instauration partielle d'autres lois, celles issues de communautarismes et celles de la pègre représentée par des clans et des bandes. On ne saurait cependant se limiter à ce constat. Le sociologue Michel Wieviorka⁹ évoque la fermeture du système politique français à la dimension affirmative et contestataire des violences urbaines. En d'autres termes, on ne peut réduire ces violences à la seule délinquance et au défaut d'intégration, et qu'il faut y discerner une « charge culturelle et politique à la fois critique et affirmative qui entre en conflit direct avec un modèle français d'intégration qui non seulement ne tient pas ses promesses, mais est lui-même porteur d'exclusion et d'enfermement ». Les dérives ethniques et mafieuses des violences urbaines seraient, dès la fin des années 1990, la conséquence d'une fermeture politique et de la disqualification.

8 (Ibid.) Lucienne Bui-Trong et Vincent Trémolet de Villers, les zones de non-droit dans la République Française, mythe ou réalité, 2002 Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Université Paris II Bauer Alain, rapport de l'Institut national des hautes études et de la justice (INHESJ), janvier 2011.

9 Wieviorka Michel Violence en France, Edition du Seuil, Paris, 1999.

LES CAUSES DE LA MARGINALISATION

Si l'urbanisme des trente glorieuses constitue le décor des violences urbaines, il est aussi à l'origine de problèmes sociaux majeurs. Les nouvelles cités, érigées en barrières à la périphérie des villes, éloignées du cœur de la vie urbaine, constituent de fait un « monde à part ». Les plans de communication les ignorent et les isolent. Le chômage affecte les familles.

L'emploi est au cœur de la problématique des banlieues. Le rapport 2011¹⁰ de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles), cité par la Cour des Comptes, fait état d'écart inquiétant entre les populations de ZUS (zones urbaines sensibles) et celles des villes environnantes : « La dépendance aux prestations sociales reste plus forte en zone urbaine sensible qu'ailleurs. En matière de réussite scolaire, les écarts à la moyenne ont tendance à augmenter dans les filières générales. Même si le sentiment d'insécurité recule, il reste plus fréquemment éprouvé en zone urbaine sensible. En matière d'emploi, les écarts sont même accrus : en 2010, le taux de chômage atteignait 20,9% en ZUS et 10,3% hors ZUS, alors qu'il était en 2003 de 17,3% en ZUS et 9% hors ZUS. (*Synthèse du Rapport public thématique de la Cour des comptes*)¹¹. Plus préoccupant encore est le taux de chômage des jeunes des ZUS se situant à 30% contre 17% dans les agglomérations avoisinantes.

Ces difficultés d'emploi affectent donc principalement des jeunes ainsi qu'une population très peu qualifiée destinée, à l'époque des trente glorieuses, à fournir la main d'œuvre nécessaire à l'industrie et au bâtiment. Or, si en 1962, on comptait 7,4 millions d'ouvriers (39% de la population active), aujourd'hui ils sont 6 millions mais ne représentent plus que 25% de la population active. En parallèle, toutes les autres catégories de salariés ont augmenté de façon continue. Si l'industrie et le bâtiment avaient été le fer de lance de la croissance, l'économie française est entrée, depuis le milieu des années 1970, dans une phase de marasme entrecoupé de reprises. Ce sont donc naturellement les populations les moins qualifiées, et en particulier les ouvriers, qui sont directement affectées. Or ces populations habitent

majoritairement en zone urbaine sensible. Autre donnée importante de l'évolution de la population active est le niveau de formation : 51% ont le bac ou un diplôme supérieur, contre 8,5% en 1962. On observe donc en ZUS la conjonction de deux tendances : la disparition progressive des emplois ouvriers et le manque de formation d'une jeunesse trop peu armée pour affronter l'avenir.

Et c'est précisément en ZUS que se sont concentrés 85% des violences de 2005 selon les données fournies par Eric Lenoir chargé de mission au Département de Prévision de la Délinquance, DIV. Si nous nous référons au profil des émeutiers de cette époque, nous remarquons que ce sont très majoritairement de jeunes hommes (moyenne d'âge 18 ans et neuf mois)¹² dont 59% ne sont pas scolarisés (et pour ceux qui le sont leur parcours scolaire est chaotique) et dont 34% n'ont pas d'activité professionnelle ou de parcours de formation. De plus, le taux d'élèves scolarisés issus de parents ayant une PCS (profession et catégorie sociale) défavorisée est de 64%, alors que hors ZUS, ce taux est de 42,6%. Enfin, soulignons que 10% des personnes en situation d'illettrisme vivent en ZUS, et que ce taux y est deux fois plus élevé que dans le reste de la population¹³.

Dans *L'Apartheid scolaire* (2005)¹⁴, G. Felouzis, F. Liot et J. Perrotton constatent l'ampleur de la ségrégation scolaire en insistant sur le cumul des inégalités qui touchent pleinement les élèves allochtones (d'origine étrangère, notamment du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie). Les auteurs parlent de « ghettos scolaires » dont les conséquences sont assez rudes car la norme sociale est d'être en échec scolaire et de venir de milieux défavorisés : la relégation au collège apparaît comme le renforcement des relégations urbaine et sociale dont les élèves et les parents allochtones sont les victimes. La théorie de Bourdieu selon laquelle l'école est un puissant mécanisme de reproduction sociale, confirmant et renforçant les inégalités sociales, trouve dans la « ghettoïsation scolaire » la triste illustration d'une reproduction sociale et de la perpétuation

¹⁰ Observatoire national des zones urbaines sensibles ONZUS, novembre 2011.

¹¹ Rapport public thématique de la Cour des Comptes, La politique de la ville, une décennie de réformes, juillet 2012.

¹² Mazars Michel, Bilan des violences urbaines de 2005, Rencontre du 18 décembre 2006, Edition de la DIV, Délégation Interministérielle de la Ville.

¹³ SGEN Créteil - Education ZUS, rapport 2005.

¹⁴ G. Felouzis, F. Liot et J. Perrotton *L'Apartheid scolaire*, Seuil, Paris, 2005.

d'une hiérarchie sociale où la dimension ethnique complique la perception des inégalités liées à l'école car la culture de départ n'est pas la même. *L'Apartheid scolaire* a donné lieu à un travail chiffré mesurant les inégalités liées aux origines ethniques : il apparaît comme un camouflet porté à l'école républicaine. Historiquement, les Trente Glorieuses correspondaient à une phase assimilationniste dans le respect des deux cultures (française et étrangère). A partir des années 1970, des classes spéciales ont été créées afin d'aider les enfants immigrés en mettant l'accent sur l'apprentissage du français, classes introduisant le risque de « ghettoïsation » ; cette politique s'avérera un échec dès les années 1980. La dimension intégratrice de l'école est mise à mal, situation d'autant plus grave que les autres institutions d'intégration comme les syndicats, le travail ou encore l'Eglise ont décliné, et le service national - militaire - obligatoire a disparu. Alors qu'elle paraît l'ultime rempart de la République l'école souffre d'un système remis en cause par une réalité qui le dépasse et que les politiques de l'école ne savent pas résoudre.

Revenant à la situation actuelle de 2012, le premier ministre Jean-Marc Ayrault, a lui-même résumé la situation des banlieues : un tiers de ses habitants vit sous le seuil de pauvreté et un quart des jeunes y sont en échec scolaire ; la banlieue concentre les difficultés. « Et les inégalités ont recommencé à s'accroître depuis une dizaine d'années » insiste-t-il dans ses propos du 18 février 2012. Il semble cependant qu'au sommet de l'Etat, et toute couleur politique confondue, la mesure de l'ampleur a été constatée depuis longtemps mais qu'aucune solution adaptée n'a été trouvée. Le président Sarkozy constatait lui-même dans son discours sur « une nouvelle politique pour les banlieues » du 8 février 2008 que « vingt ans d'efforts de la part de tous les gouvernements, avec des moyens qui ont fini au bout du compte par être considérables, vingt ans de politique de la ville n'ont pas réussi à empêcher que les fractures se creusent, qu'une forme de désespérance s'installe et finisse par devenir une souffrance. Car c'est toujours une souffrance de ne plus pouvoir espérer. C'est toujours une souffrance de se sentir dépossédé de son avenir, d'avoir peur pour l'avenir de ses enfants, peur du regard des autres, peur d'une société dans laquelle on se sent étranger, dont on se sent rejeté, dont

on ne comprend pas les codes, dont personne ne vous a appris les règles. »¹⁵

Par ailleurs, le sentiment de « stigmatisation » est fortement ressenti dans ces zones défavorisées. Les propos de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avaient en 2005 quelque peu choqué, promettant de « nettoyer au Kärcher » les quartiers minés par la drogue et les règlements de compte, jurant de débarrasser les honnêtes gens des « racailles » ; il avait alors promis un « Plan Marshall » censé offrir « une formation, un emploi, une rémunération » à quelque 250.000 jeunes de banlieue. Il ne faut pas oublier qu'avec ses 8 millions d'habitants et ses 12% d'électeurs, les cités ne sont pas à négliger, d'autant qu'elles ne sont pas toujours hostiles aux valeurs de droite. Alors président, Nicolas Sarkozy y a souffert d'une mauvaise réputation tenace et cela malgré le choix de Fadela Amara, personnalité de gauche et fondatrice de l'association Ni Putes ni Soumises pour le poste de secrétaire d'Etat à la politique de la Ville avec comme objectif la mise en œuvre de cette politique volontariste mais toujours doublée d'un discours musclé. Cependant, en cinq ans, le président de la République n'aura fait que quelques rares et très médiatiques apparitions dans les cités, généralement pour y annoncer des mesures sécuritaires: plan anti-drogue, plan anti-bandes, développement de la vidéosurveillance... ce qui ne risque pas de galvaniser des populations qui se sentent abandonnées par l'Etat, voire stigmatisées par les envolées gouvernementales contre l'immigration et les musulmans. Or en ce qui concerne des élections, « ce qui détermine le vote, c'est avant tout les discriminations raciales. Et sur ce terrain, c'est la gauche qui est en pointe », résume Vincent Tiberj, chercheur à Sciences-Po spécialiste du vote des banlieues.¹⁶

L'idée du débat sur l'identité nationale, prônée par le président Sarkozy, a également été très mal perçue, tant par les populations qui se sentent visées, que par les historiens, politologues et intellectuels en général. Selon Gérard Noiriel, historien, il n'existe aucune définition de l'identité nationale qui soit acceptée par l'ensemble des chercheurs¹⁷. La raison en est simple : ce n'est

¹⁵ Sarkozy Nicolas, *Une nouvelle politique pour les banlieues, discours du 08/02/2008*.

¹⁶ Huffingtonpost, 10/04/2012.

¹⁷ Noiriel Gérard *A quoi sert l' « identité nationale »*, Editions Agone, Marseille, 2007.

pas un concept scientifique, c'est une expression qui appartient au langage politique. Il ajoute plus crûment encore : la question de l'identité nationale telle qu'elle est apparue pour la première fois le 14 janvier 2007 dans le discours de Nicolas Sarkozy « est un "faux problème", une simple magouille électorale destinée à flatter les préjugés de la fraction la plus xénophobe de la population ». Selon Vincent Duclert, professeur à l'EHESS, « Le néo-nationalisme de Sarkozy, qui puise dans l'une des traditions de la droite hexagonale (Maurice Barrès notamment), s'oppose *a contrario*, à l'élément central de l'identité démocratique de la France, l'universalisme, la capacité à promouvoir des règles et une identité commune faisant fi de l'attachement à la terre et à une culture fermée. La France, souligne-t-il, a d'abord pour identité un corpus de règles, de droits, d'aspirations et d'idéaux qui ont façonné son histoire, sa culture politique et *in fine* son fonctionnement républicain. »¹⁸

Le discours volontariste, musclé voire populiste n'en est pas pour autant absent à gauche : l'alternance politique a en effet placé le médiatique Manuel Valls au poste de ministre de l'Intérieur. Dans son discours cadre sur la sécurité du 19 septembre 2012, il affirme : « il est inacceptable que l'appréhension ou la peur limitent la liberté de nos concitoyens d'aller ou de faire. Il est inadmissible que les incivilités hantent les nuits et pourrissent les journées. Il est intolérable que les trafiquants occupent l'espace, qu'un néo-banditisme ou l'étalage d'une richesse mal acquise corrompent la vie des quartiers et pervertissent les modèles de réussite sociale. [...] S'en prendre aux dépositaires de l'autorité publique, c'est braver le contrat social. Il n'y a pas une ville, un quartier, une rue, un square, un hall d'immeuble où la loi du plus fort, de l'intimidation perpétuelle, de la violence larvée, des caïds, doit défier les lois de la République. » Le 16 octobre de la même année, il s'exprime dans son projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, précisément au sujet de l'islam et du terrorisme: « Cette menace terroriste nouvelle naît souvent au sein de nos quartiers populaires. Les basculements individuels vers l'islam radical peuvent prolonger un passé délinquant, dans une démarche pseudo-rédemptrice. Une démarche

parfois commencée en détention ou à la sortie de prison... S'y ajoutent un antisémitisme virulent et l'instrumentalisation des conflits du Proche et du Moyen Orient. Très souvent aussi, le basculement est favorisé par l'influence néfaste des discours d'imams autoproclamés. »

L'alternance politique ne semble pas avoir d'incidence sur les politiques ou du moins sur les propos des ministres de l'Intérieur successifs, entachés d'une certaine dose de populisme. Or, si nous revenons aux révoltes de 2005, tant les RG que la DST avaient démenti l'implication des groupes musulmans radicaux. Un rapport des RG cité par *Le Parisien* du 7 décembre 2005, met en évidence « une forme d'insurrection urbaine non organisée », « une révolte populaire des cités, sans leader et sans proposition de programme », animée par des jeunes « habités d'un fort sentiment identitaire ne reposant pas uniquement sur leur origine ethnique ou géographique, mais sur leur condition sociale d'exclus de la société française ». (Quand les banlieues brûlent collectif édition La découverte 2006).¹⁹

LES POLITIQUES DE LA VILLE

A l'issue des trente glorieuses et du premier choc pétrolier, la France connaît une mutation à la fois économique et sociale alors que les quartiers « sensibles » commencent à faire parler d'eux. C'est en 1977 qu'apparaissent les opérations « Habitat et vie sociale » sous l'impulsion du secrétaire d'Etat au Logement Jacques Barrot, dans le gouvernement de Raymond Barre, opérations visant à la réhabilitation de HLM sous l'égide de l'Etat. Ces premières actions s'inscrivent dans une approche globale, à la fois économique, sociale et urbanistique ; elles conduisent naturellement, après les troubles de Vaulx-en-Velin, à la création d'un ministère de la ville en 1991 qui n'est pas néanmoins le seul concerné car nombre d'actions impliquent la participation d'autres ministères dans le cadre de leurs propres politiques. Cette implication de différents ministères avait déjà conduit, en 1988 à la création d'une Délégation interministérielle à la ville.

En 1981, alors que la gauche est au pouvoir, apparaissent à la suite des troubles de Vénissieux (banlieue lyonnaise), des programmes de développement social des quartiers (DSQ). La

¹⁸ Duclert Vincent, *La France, une identité démocratique, les textes fondateurs*. Seuil, Paris, 2008.

¹⁹ Mucchielli Laurent, *Le Goaziou Véronique Quand les banlieues brûlent...* Editions La Découverte, Paris, 2008.

même année voit se créer les zones d'éducation prioritaire (ZEP). Il faut attendre 1991 pour qu'une loi d'orientation de la ville soit adoptée dans le cadre des Grands Projets urbains du gouvernement de Michel Rocard.

Les ZUS, zones urbaines sensibles, sont créées par Alain Juppé, à l'appui du pacte de relance pour la ville. Un tournant est alors franchi en 2000 avec la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) qui inscrit les termes de solidarité, de développement durable et de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, mais qui est surtout célèbre par son article 55 imposant aux villes de plus de 3.500 habitants de disposer au minimum de 20% de logements sociaux.

La loi Borloo de 2003 présente un programme national de rénovation urbaine (PNRU) et prévoit la création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

C'est cependant lors des années 2005-2006, sous le gouvernement Villepin, qu'on découvre l'ampleur du problème des banlieues. Certes, dès le 18 janvier 2005 avait été adoptée une loi de programmation pour la cohésion sociale. Mais cette année devait rester célèbre du fait d'émeutes urbaines sans précédent : la politique de la ville revenait au premier plan des préoccupations des politiques, ce qui devait déboucher sur la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006.

Nicolas Sarkozy, nouveau président élu en 2007, que d'aucuns qualifiaient de pompier-pyromane du fait de ses propos musclés contre la « racaille », présente en 2008 son plan banlieue. Son constat est clair : « Depuis 1996, 751 quartiers prioritaires ont été classés en Zone Urbaine Sensible. S'y ajoutent les 2200 quartiers prioritaires couverts par la politique de la ville. Quand tout le monde est prioritaire, qui peut l'être réellement ? Aucun quartier n'est jamais sorti de ces dispositifs et zonages qui étaient censés constituer un moyen de revenir à l'égalité. » Il souligne alors que la solidarité est un moteur essentiel de réussite, faisant appel à l'implication de tous : « Ce que nous avons à accomplir est immense. C'est une révolution des mentalités, une révolution des comportements, un changement profond dans nos priorités et dans nos méthodes. Cela ne peut pas être accompli par l'Etat seul et par l'administration, mais avec vous tous, avec tous les élus, toutes les associations,

tous les habitants, avec tous ceux qui tous les jours tentent d'aider, d'accompagner, de soutenir, de former ceux qui en ont besoin, ceux qui ont été durement éprouvés par les accidents de la vie et qui ne peuvent pas s'en sortir tous seuls. »

En 2012 le candidat François Hollande formulait ses engagements et à son tour proposait, suivant la même ligne : « Un pacte républicain de rééquilibrage urbain et de cohésion sociale élaboré avec les habitants, les associations et les élus locaux pour traiter à égalité l'urbain et l'humain. » Cependant, la grande nouveauté serait sa proposition de mettre fin au zonage ZUP, ZEP, ZUS. Reste à savoir par quoi ils seront remplacés. La multiplication des dispositifs et par conséquent des acteurs institutionnels impliqués, a en effet pour conséquence une grande confusion et, de plus, est très mal perçue sur le terrain : s'il y a consensus sur les buts recherchés, les méthodes quant à elles divergent, des oppositions voient le jour et les budgets consacrés le sont à fonds perdus. C'est la conséquence logique d'un manque de concertation, d'unification des démarches, d'une vision d'ensemble.

Chaque politique consiste trop souvent à effacer ce qui avait été mis en place précédemment non pas tant sur le fond que sur la forme ; ainsi le premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé, le 19 février 2013, en remplacement des « contrats de ville » eux-mêmes substitués par des « contrats urbains de cohésion sociale », un « nouveau contrat de ville unique » impliquant chaque ministère. « Des conventions seront passées avec chaque ministère de façon à ce qu'on détermine des objectifs, des moyens, des méthodes et que dans trois ans on puisse les évaluer pour être certain que le retour de l'Etat soit totalement effectif dans tous ses aspects à l'intérieur des quartiers populaires », a expliqué François Lamy, ministre délégué à la Ville. Le délai proposé est donc de trois ans avant que des solutions soient mises en œuvre. En revanche, il est proposé de mener à terme (à horizon 2015) le plan national de rénovation urbaine lancé en 2003 par Jacques Chirac. Enfin, si malgré l'alternance politique, les choses ne changent guère, une donnée majeure entre en ligne de compte : la crise économique. Ainsi les efforts et les crédits devront se concentrer sur un millier de quartiers prioritaires au lieu des 2500 actuels, ce qui ne permet pas de présager une nette amélioration des conditions

de vie de ces quartiers défavorisés. On voit donc qu'au-delà des appartenances politiques, il y a une certaine cohésion et des similitudes dans les démarches proposées, sans pour autant que depuis 30 ans des solutions aient abouti au but recherché ; les discours d'intention demeurent les mêmes, cependant que les enveloppes budgétaires diminuent. Quel avenir envisager ?

Ce qui ne change pas est la démarche sécuritaire. Le nouveau ministre de l'Intérieur Manuel Valls dévoilait ses nouvelles zones de sécurité prioritaires le 30 juillet 2012, ce qui devrait permettre, selon sa circulaire, « de juguler l'économie souterraine, les trafics de stupéfiants et d'armes, les cambriolages, les violences, les regroupements dans les parties communes d'immeubles d'habitation, les nuisances de voie publique et autres incivilités. » Il s'agit selon le ministre d'un « signe fort » permettant une approche non uniforme mais ciblée en fonction des problématiques particulières des territoires concernés, et impliquant de façon coordonnée forces de l'ordre et représentants de la justice.

Cependant la décision la plus positive est celle de reprendre le grand projet de Nicolas Sarkozy : le Grand Paris, la création d'une métropole dont les principaux objectifs sont de développer les transports afin de résoudre les problèmes d'engorgement (créations de nouvelles lignes, entretien et développement du réseau), et de répondre à la crise du logement. Ce projet ambitieux ne se contente pas de ces deux axes majeurs mais concerne également l'aménagement du plateau de Saclay en un grand pôle scientifique, une Silicon Valley à la française, réunissant à horizon 2020, 12.000 chercheurs et 31.000 étudiants. Certes ce projet est devenu le « nouveau Grand Paris » de Jean-Marc Ayrault qui y a apporté nombre modifications. La métropole parisienne se projette donc dans l'avenir ; il ne s'agit plus de raisonner à court terme, d'apporter des solutions immédiates - et limitées - dans l'urgence des problèmes immédiats. Il s'agit d'une vision à moyen et long terme, d'un projet ambitieux et global. Et l'on sait qu'une politique de grands travaux (financée partiellement par le grand emprunt de Sarkozy et pour laquelle J-M Ayrault s'est engagé à compléter le financement sans imposer davantage les entreprises) est mobilisatrice en temps de crise.

DES PERSPECTIVES EN DEMI-TEINTE

Considérant que les victimes de la violence sociale liée à l'exclusion et à la discrimination constituent un trio de victimes réciproques : les jeunes de banlieues défavorisées, les habitants de ces banlieues et les agents de service public, dont la police, qu'est-il possible de présager au regard des récentes dispositions et mesures, dans le cadre du nouveau mandat présidentiel ?

Le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2012²⁰ constitue un résumé des problématiques et un point de départ pour une vision à moyen et long termes : une décennie de réformes n'a pas résolu des inégalités persistantes, dans la globalité d'une politique mal pilotée, assortie de carences au niveau de l'articulation du volet social, d'une mauvaise répartition des moyens et d'une faible mobilisation des politiques publiques dans les quartiers. Il faut souligner malgré tout le gigantesque effort débuté en 2003 par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), pour un montant évalué à 42Md€, visant à la rénovation urbaine des quartiers et qui sera mené à terme par les gouvernements successifs. Les habitants des zones concernées par cette rénovation ne s'y trompent pas et estiment, selon un sondage CSA réalisé en 2011, pour 81% d'entre eux que la qualité de vie de leur quartier sera améliorée, 79% qu'il sera mieux desservi et 78% mieux équipé.

Une récrimination récurrente, dans le cadre de la politique de rénovation urbaine, est le défaut de concertation préalable avec les habitants des quartiers concernés : est évoqué le manque de reconnaissance de l'expression citoyenne, autre facteur d'exclusion.

Quelques recommandations de la Cour des Comptes méritent d'être particulièrement soulignées, comme :

- S'assurer, dans les contrats uniques de la politique de la ville, d'une meilleure prise en compte des objectifs sociaux et d'intégration des habitants dans les quartiers ;
- Renforcer la politique de l'emploi dans les quartiers prioritaires (particulièrement orientée auprès des jeunes dont 30%

²⁰ Cour des comptes. Rapport public « La politique de la ville ; une décennie de réformes » juillet 2012.

connaissent le chômage en ZUS, contre une moyenne nationale de 17%) ;

- Une meilleure articulation des mesures éducatives dans les quartiers.

Déjà en ce qui concerne l'emploi, l'arrêté du 22 février 2008 fait état d'une réelle avancée en matière de discrimination à l'embauche : il vise à garantir que les salariés seront traités « sans distinction d'origine vraie ou supposée ou d'appartenance ou de non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, et sans distinction selon le patronyme, l'apparence physique ou le lieu de résidence ».

Concernant l'éducation, une réforme d'envergure est actuellement proposée par le ministre de l'Éducation nationale. La finalité de cette réforme est, entre autre, de lutter contre l'échec scolaire dès le secondaire afin d'éviter le décrochage et a fortiori le déclassement social. Parmi les nouvelles mesures, l'Assemblée vient d'adopter la limitation du redoublement jugé pas toujours utile (article 1 du projet de loi sur la refondation de l'école) ; 36,5% des élèves de 15 ans ont déjà redoublé une classe, ce qui place la France en tête des pays européens et parmi les plus forts taux au monde (contre 2% au Royaume Uni, pays où le redoublement est le plus faible). Cette mesure vise à éviter un système d'exclusion et de stigmatisation des jeunes en situation d'échec scolaire. « *Au début de la scolarité, les élèves affichent des niveaux de compétences contrastés, expliqués en partie par ces facteurs sociodémographiques. Par exemple, les élèves d'origine sociale défavorisée ont en moyenne plus de difficultés et seront donc plus souvent amenés à redoubler. Or, le redoublement est préjudiciable, en termes de motivation, de sentiment de performance, d'orientation, d'ambition, etc. Ceci implique que les difficultés initiales des élèves défavorisés ne pourront être qu'amplifiées. De ce fait, l'écart de performances entre élèves redoublants et non-redoublants s'accroîtra au cours de la scolarité. Le redoublement agirait donc comme un « mécanisme d'amplification des différences initiales de compétences »²¹. Toutefois, avec cette mesure visant à limiter les redoublements, on peut également voir un moyen d'économiser 2 milliards d'euros selon le rapport et l'estimation*

21 Dossier enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale, N°166, mai 2005).

de la cour des Comptes (2010), ce qui n'est pas négligeable en période de crise économique.

Une proposition du ministère de l'Éducation nationale évoque par ailleurs le développement d'enseignements complémentaires au tronc commun du collège « pour respecter la diversité des élèves ». Des intentions qui peuvent être louables au regard de l'intégration, mais qui peuvent être aussi perçues comme un nivellement par le bas.

Au-delà de l'emploi et de l'éducation, d'une façon plus générale, le traitement des problèmes des banlieues exige un élargissement des champs d'action. Le rapport *Banlieues de la République* publié en octobre 2011 par l'Institut Montaigne met en évidence que si la rénovation urbaine est en cours de réalisation, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut suffire à garantir développement et cohésion dans des banlieues où s'accumulent un grand nombre de difficultés. Ce rapport souligne la nécessité de politiques ambitieuses et concertées concernant l'éducation, l'emploi, les transports, la sécurité : « *Aux yeux de certains c'est un impératif moral, tant la situation vécue par les populations des quartiers relégués est parfois dramatique. Mais c'est aussi un impératif politique et économique, une exigence de bon sens pourrait-on dire : une partie de notre avenir se joue dans ces quartiers qui concentrent une population jeune très nombreuse. [...] Mais on ne peut tout attendre de la puissance publique et des collectivités locales. Pour changer les choses de façon durable, d'autres acteurs ont un rôle majeur à jouer. C'est le cas en particulier des citoyens, des entreprises qui recrutent et des associations qui animent la vie de ces territoires tout en créant du lien social. Il faudrait, pour porter remède à cette situation, que l'insertion dans la société par l'emploi rende aux habitants de ces quartiers dans leur diversité une pleine croyance dans les valeurs de la Nation, et que l'éducation leur en ait fourni les capacités, face aux défis quotidiens d'un environnement où l'ensemble de nos repères communs évolue sans cesse.* »²²

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, va dans ce sens ; il s'articule autour des trois axes : réduction des inégalités et prévision des ruptures ; aide et accompagnement vers

22 Institut Montaigne. Rapport *Banlieues de la République*, octobre 2011.

l'insertion ; coordination de l'action sociale et valorisation de ses acteurs. Rappelons, pour faire le lien entre échec scolaire et pauvreté, qu'un enfant sur cinq connaît une situation de pauvreté. La pauvreté touchait en 2010 14,1% de la population et enregistre une progression de 1,8% par an. Or comme l'a souligné le premier ministre, « la France ne pourra regagner en performance économique sans renforcer la solidarité, envers les plus démunis comme envers ceux qui travaillent mais peinent à s'en sortir. L'enjeu de l'inclusion, c'est prévenir et corriger les mécanismes de ségrégation sociale comme territoriale. C'est le sens du nouveau modèle français. » Ce plan porte sur les minima sociaux, l'accès aux soins, la construction annuelle de 150.000 logements sociaux, le contrat d'insertion professionnelle pour 100.000 jeunes non qualifiés de 18 à 25 ans, un soutien économique aux familles monoparentales ou nombreuses.

Enfin, en ce qui concerne la vie politique, le sentiment de marginalisation et d'exclusion se traduit clairement par le taux d'abstention lors des différentes élections. Lors des dernières élections cantonales de mars 2011, la Seine-Saint-Denis a connu une abstention record de 67%, avec des pointes sur quelques bureaux de vote à 70%. Au regard du nombre d'étrangers résidant dans ces mêmes zones et qui, par définition, ne votent pas, - 60% à 70% de la population des zones sensibles est à la fois étrangère, immigrée et issue de l'immigration - et au regard du faible nombre d'inscrits sur les listes électorales, il est clair qu'environ un tiers de votants ne représente qu'une part infime de la population. Cela signifie que la population ne se sent pas concernée : on parle alors du vide politique des banlieues.

La chute du parti communiste a également provoqué une dépolitisation du prolétariat et la disparition progressive du militantisme, notamment auprès de jeunes. Se sont alors succédés les majorités de droite et de gauche pour lesquelles les populations des banlieues ne constituent qu'un faible réservoir de voix, de sorte que n'étant pas sollicitées, celles-ci se sont éloignées du champ politique et, naturellement, ne votent plus. « On a l'impression que la gauche se soucie assez peu des quartiers populaires. Parce que son assise sociologique s'est transformée au point que le PS devienne un parti de classes moyennes. Mais aussi du fait de l'abstention : pourquoi aller draguer dans les

quartiers populaires avec un résultat qui sera moindre ? La gauche insiste beaucoup sur le déclassement de la classe moyenne mais pas du tout sur la ségrégation des quartiers populaires. », remarque le sociologue Michel Kokoreff.²³

L'incapacité du Parti Socialiste de saisir l'occasion des émeutes de 2005 pour critiquer le pouvoir en place et se ranger aux côtés de la population des banlieues, puis le fait d'avoir voté la loi du 18 novembre 2005 prorogeant de trois mois l'état d'urgence, a disqualifié la gauche. De plus, l'extrême gauche n'a pas été présente lors des émeutes. Du côté des émeutiers, il n'y a eu aucun leader, aucun porte-parole : aucun acteur identifiable qui aurait permis l'information et l'interprétation d'une quelconque revendication. Le risque encouru d'une telle situation se traduit par le repli d'une population sur elle-même dans un réflexe d'autoprotection : puisque le monde politique ne s'intéresse pas à eux, autant créer un univers propre, avec ses propres règles, une micro société qui se dote de moyens d'échapper aux blessures de la société tout entière. Se forme alors le ghetto urbain tel que décrit par Didier Lapeyronnie²⁴ dont la construction résulte d'une impulsion autant interne (pour se défendre) qu'externe (marginalisation). Echapper à une telle situation implique une reconsidération de la ville en tant qu'espace public et donc politique : une plus grande ouverture conduirait à l'émergence d'acteurs aussi bien associatifs qu'institutionnels et politiques susceptibles de ranimer le débat politique. C'est ce que souligne Eric Macé (Annales de la Recherche Urbaine n°83-84) pour qui il s'agit de « transformer cette violence sociale en conflits culturels et politiques porteurs de changements ». Lien social, lien politique ne peuvent être dissociés.

Cependant, on peut opposer **le politique** à **la politique**. En effet, dans les démocraties représentatives telles qu'on les connaît aujourd'hui, les enjeux nationaux cachent la réalité de terrain ; les intérêts locaux sont phagocytés par les enjeux nationaux, de sorte que pour qu'une question émerge sur la scène politique, il lui faut revêtir un caractère national.

²³ Kokoreff Michel *La sociologie des émeutes* Editions Payot, Paris, 2008.

²⁴ Lapeyronnie Didier *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Editions Robert Laffont, Paris, 2008.

Or, si on reprend la distinction de Claude Lefort entre **le** politique qui relève davantage des institutions, des élections, etc. et **la** politique qui relève des interactions entre individus, entre les groupes qu'ils forment, on note alors que les émeutes des banlieues peuvent s'apparenter à **la** politique, et qu'elles ne relèvent pas du politique. A des problèmes locaux doivent correspondre des réponses locales, l'enjeu des émeutes n'étant pas de constituer un événement politique. Il s'agit bien plutôt de permettre aux personnes à l'échelle locale de défendre leurs intérêts et de mettre en interaction chaque acteur de la vie locale, mettre en relation les jeunes, la police, les institutions locales... ce qui favoriserait le contact et une meilleure connaissance du contexte de la ville, des familles, des habitants. La Cour des Comptes, dans son rapport de 2012, reconnaît le manque d'articulation entre d'une part la rénovation urbaine et, d'autre part, la dimension économique et sociale de la politique de la ville : le manque de concertation avec les habitants des quartiers souligne le manque de reconnaissance de l'expression citoyenne. La politique est affaire de tous et tous doivent se sentir concernés.

Dans ce sens, on pourrait penser que l'engagement (N°50) du candidat Hollande sur le vote des étrangers favoriserait l'émergence de candidatures locales et une plus grande participation aux scrutins locaux, dans un regain d'intérêt des populations concernées pour la politique. Ce serait également un moyen pour les acteurs locaux de s'impliquer davantage et de se projeter dans l'avenir en ébauchant des solutions sur le terrain. Ce serait surtout une incitation à l'inclusion et non à l'exclusion, un pas

vers l'identification et l'intégration plutôt que la marginalisation.

CONCLUSION

L'avenir des banlieues dépend certes d'une politique de la ville cohérente, réaliste et en même temps ambitieuse. Les projets en cours de rénovation de l'habitat ne sont pas suffisants : ils ne constituent qu'un aspect du chantier. Résoudre les problèmes des banlieues consiste aussi à adopter une vision à moyen et long terme, car c'est en partie là que se joue l'avenir de la société française : ce sont ces jeunes à l'éducation chaotique, en situation précaire, victimes de discriminations, mal logés, qui assureront à terme la relève d'une population vieillissante, et cela en période de crise économique aiguë. La prise en compte d'une multiplicité de problèmes desquels participent également des oppositions culturelles et religieuses, doit conduire au plus grand respect des traditions de chacun mais toutefois dans le strict cadre républicain et laïc. La vision du grand Paris, d'une métropole repensée selon de nouvelles infrastructures et capable de se projeter dans l'avenir en se comparant aux autres principales métropoles à l'échelle mondiale, indique clairement une ambition ; encore faut-il que ceux qui vont constituer les pierres de cet édifice aient conscience du rôle qui leur incombe, qu'on leur en donne les moyens, qu'ils puissent avoir confiance en des politiques adaptées, coordonnées, ambitieuses mais aussi réalistes, et qu'ils puissent participer en tant que citoyens à part entière. La tâche semble immense et c'est le rôle de la Nation de réunir et non d'opposer toutes ses forces vives.

BIBLIOGRAPHIE

- Articles, rapports, autres.
- Bauer Alain, rapport de l'Institut national des hautes études et de la justice (INHESJ), janvier 2011.
- Blanc-Chaléard Marie-Claude *Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle* CHS XXe siècle Université Paris I.
- Bui-Trong Lucienne et Trémolet de Villers Vincent, *les zones de non-droit dans la République Française, mythe ou réalité*, 2002 Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Université Paris II.
- Cour des Comptes, rapport public *La politique de la ville, une décennie de réformes* juillet 2012.
- Dayan Jean-Louis *L'emploi en France depuis trente ans* Centre d'analyse stratégique – vue d'ensemble – l'emploi, les nouveaux enjeux, édition 2008.
- Fourquet Jérôme *Analyse des violences urbaines de 2005* Editions de la DIV, Délégation Interministérielle de la Ville.
- Hollande François, 60 engagements de campagne, campagne aux élections présidentielles de 2012.
- Keppel Gilles *Banlieue de la République* Institut Montaigne, octobre 2011.
- Kovacs Stéphane *France : 12 millions d'immigrés et d'enfants d'immigrés* Le Figaro, 10/10/2012.
- Le Figaro du 04/09/2012 *Ces 222 bandes qui défient la loi dans les banlieues*.
- Lozes Patrick, Wieviorka Michel *Rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Etrangères et Européennes – « Lutte contre le racisme et le communautarisme »* janvier 2010.
- Macé Eric *Les violences dites urbaines et la ville – au risque des espaces publics* Les annales de la recherche urbaine N°83-84.
- Mauger Gérard *Eternel retour des bandes de jeunes* Le Monde diplomatique, mai 2011.
- Mazars Michel *Bilan des violences urbaines de 2005* rencontre du 18 décembre 2006 Editions de la DIV, Délégation Interministérielle de la Ville.
- Montgaillard Vincent et Djamshidi Ava *Immigration-intégration : l'étude qui tord le cou aux clichés* Le Parisien, 10/10/2012.
- Normand Benoît *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ?* Haut Conseil à l'intégration, décembre 2010.
- Oblet Thierry *Le ghetto ou l'anéantissement du politique* lavedesidees.fr, 09/12/2008.
- Sarkozy Nicolas *Une nouvelle politique pour les banlieues* discours du 08/02/2008.
- Ouvrages
- Aymard Maurice in Braudel Fernand « La Méditerranée – l'espace et l'histoire » Edition Flammarion, Paris, 1985.
- Bauer Alain et Raufer Xavier *Violences et insécurités urbaines*, PUF, Paris, 2001.
- Chaunu Pierre *La France* Editions Robert Laffont, Paris, 1982.
- Felouzis G., Liot F., Perroton J., *L'apartheid scolaire* Edition Seuil, Paris, 2005.
- Finkelkraut Alain *La défaite de la pensée* Editions Gallimard, Paris, 1987.
- Fourcaut Annie *Un siècle de banlieue parisienne* Edition L'Harmattan, Paris, 1988.
- Heyraud Emmanuel *La politique de la ville – Maîtriser les dispositifs et les enjeux* Edition Berger-Levrault, Paris, 2010.
- Kokoreff Michel *La sociologie des émeutes*, Payot, Paris, 2008.
- Lapeyronnie Didier et Courtois Laurent *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* Edition Robert Laffont, Paris, 2008.
- Lapierre Nicole *Pensons ailleurs* Edition Stock, Paris, 2004.
- Mucchielli Laurent *Quand les banlieues brûlent...* Edition La Découverte, Paris, 2006.
- Wieviorka Michel *Violence en France* Edition Seuil, Paris, 1999.
- Wieviorka Michel *Rapport sur la diversité* Edition Robert Laffont, Paris, 2008.
- Writh Louis *Le phénomène urbain comme mode de vie (1938)* in *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* Yves Grafmeyer, Edition Aubier, Paris, 1984.